

ACCUEIL D'ETUDIANT(E) EN STAGE EN BUT3

Année universitaire 2024-2025

Un(e) étudiant(e) de 3^e année du département informatique de l'I.U.T. de CAEN répond à une offre de stage de votre organisation ou fait acte de candidature pour un stage dans votre organisation. Le présent document a pour but de vous informer en vue de son accueil en tant que stagiaire.

1 - Formation

La formation informatique dispensée à l'I.U.T. s'inscrit dans le cadre d'un programme pédagogique national avec adaptations locales. Cette formation vise une insertion professionnelle de niveau analyste-programmeur. Elle comporte, à part égale, des enseignements généraux et des enseignements dans la spécialité, tous dispensés durant les six semestres du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) parcours **Réalisation d'applications : conception, développement, validation**.

a) Enseignements généraux :

- 1/3 du temps est consacré aux mathématiques (générales et plus spécifiques à l'informatique)
- 1/3 du temps est consacré à l'économie, l'organisation et la gestion des entreprises
- 1/3 du temps est consacré à l'anglais et aux techniques d'expression et de communication

b) Disciplines de l'informatique :

- Algorithmique - Programmation - Langages
 - o Langage C, Java
- Architecture matérielle - Systèmes d'exploitation - Réseaux
 - o Architecture des ordinateurs : codage de l'information, les portes logiques, architectures générales
 - o Systèmes d'exploitation : GNU/Linux
 - o Réseaux : architecture - administration, matériel (configuration de routeurs et switch Cisco), programmation (TCP/IP), Ethernet, WLAN, modèle OSI, IP, TCP/UDP
- Web - Internet - Mobilité
 - o Développement web : HTML, CSS, PHP, Javascript, XML
- Systèmes de gestion de bases de données
 - o Bases de données Oracle (SQL, PL/SQL), MySQL, Access
- Analyse, conception et développement d'applications
 - o Modélisation des systèmes d'information (Merise, UML, BPMN)
 - o Interface Homme-Machine
 - o Patrons de conception
 - o Méthodologie de la production d'application (exigences et leur traçabilité, tests et campagne de tests, spécifications, tests unitaires automatisés, qualité et métriques, gestion de versions, gestion des tests de validation)

2 – Stage en BUT3

Le stage de deuxième année, entre 14 et 16 semaines, constitue un second contact avec la réalité de la profession. Il doit permettre à l'étudiant(e) stagiaire d'effectuer une synthèse des connaissances acquises à l'I.U.T., de prendre conscience de l'environnement socioprofessionnel et de préciser ses aptitudes personnelles.

Sur le plan juridique, un stage fait l'objet d'une convention conclue entre l'organisation d'accueil, l'I.U.T. de Caen et le stagiaire. Il est soumis à une obligation d'encadrement par un maître de stage - membre de l'organisation d'accueil, et un tuteur - membre de l'I.U.T. Dans la fonction publique ou dans une organisation relevant du secteur privé, tout stage d'une durée d'au moins deux mois est soumis à l'obligation de gratification^{1 2 3 4}. La gratification obligatoire est fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

3 - Souhais de l'équipe pédagogique en matière de stage

Le stage doit permettre à l'étudiant(e) stagiaire de faire la preuve de ses aptitudes techniques par une implication professionnelle dans l'organisation d'accueil. Il ne s'agit donc pas d'une période d'observation mais d'un travail qui fait d'ailleurs l'objet d'une soutenance.

Sur le plan de la scolarité, le stage fait l'objet d'une évaluation, à laquelle le maître de stage est associé. Cette évaluation est prise en compte dans la délibération du jury d'attribution du diplôme.

L'entreprise doit être capable d'accueillir le stagiaire dans ses locaux sur toute la durée du stage. Le télétravail à temps plein n'est pas accepté. Elle doit aussi être en mesure de lui fournir un poste de travail.

Responsable des stages
Fabienne JORT
fabienne.jort@unicaen.fr

Le Chef de Département
Albrecht Zimmermann

- 1 Loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances
- 2 Décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial
- 3 Décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise
- 4 Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie